



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34980

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes concernant la discipline des sciences économiques et sociales (SES) enseignée au lycée général. À l'occasion des réformes actuelles dans l'éducation nationale, de nombreux bouleversements vont toucher l'enseignement des sciences économiques et sociales. La réforme, qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2009, prévoit l'éclatement de l'enseignement de SES en modules semestriels « d'économie et de sociologie de l'entreprise », de gestion ou de droit. Outre son aspect pédagogique discutable, cet éclatement laisse penser que toute l'originalité de cette discipline qui consiste à « intégrer » et à « croiser » les points de vue au lieu de s'en tenir à des logiques spécialisées va être sérieusement mise à mal. Les enseignants s'inquiètent des conséquences que cette réforme entraînerait et, notamment de la disparition de l'approche sociologique des enseignements au lycée, et observent par ailleurs que l'existence des corps professoraux distincts à savoir professeurs de SES et professeurs d'économie gestion ne serait alors plus justifiée. Compte tenu de l'importance d'une telle discipline pour les lycées, reconnu par beaucoup d'enseignants, de parents et d'élèves, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour préserver cet enseignement fondamental.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34980

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9682

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704